

Loi Duplomb : la Confédération Paysanne du Gers communique



Loi Duplomb : la Confédération Paysanne du Gers communique

Communiqué de la Confédération Paysanne du Gers :

"Lundi prochain, le 30 juin se réunira la commission mixte paritaire, CMP, pour débattre et trouver un "compromis" sur le projet de loi « Duplomb ».

Les scientifiques ne cessent d'alerter et de démontrer les liens entre pesticides et maladies graves, et perte de biodiversité.

La Confédération Paysanne se mobilise partout en France pour dire non aux régressions environnementales et de santé publique de ce texte.

En effet alors que tous les signaux sont au rouge, ce projet accentue encore le modèle de productions industrielles favorisant des sites d'élevages plus grands, des ouvrages d'eau type bassine, mais surtout la réautorisation de l'acétamipride, insecticide néonicotinoïde interdit depuis 10 ans.

Leur rôle dans ces débats est essentiel pour défendre l'agriculture paysanne, l'élevage plein air et la biodiversité.

Les gersois attendent de leurs élus des positions fermes pour lutter contre l'inacceptable.

Messieurs, la Confédération Paysanne et tous vos concitoyens suivrons les débats et vos prises de position avec la plus grande attention."